

**Objet Mise à disposition de véhicules de transport en commun avec chauffeur - Autorisation de signature de l'accord-cadre**

-----

Considérant le cahier des charges établi par le service éducation concernant la mise à disposition de véhicule de transport en commun avec chauffeur pour le transport d'enfants et de personnes pour les diverses activités périscolaires, sportives, culturelles, d'animations et l'accueil de loisirs du Châtelard

Considérant le seuil maximum de commande annuel fixé à 60 000,00 € hors taxe

Considérant la durée de l'accord cadre fixant une première période d'exécution allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, reconductible trois fois par période de 12 mois.

Considérant l'engagement de la consultation le 18 juillet 2023 en référence aux dispositions des articles R.2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique régissant la procédure d'appel d'offre ouvert

Considérant la technique d'achat retenue de l'accord-cadre mono-attributaire s'exécutant à bon de commande et à marchés subséquents, telle que décrite aux articles R2162-2, et R. 2162-7 à R. 2162-14 du code de la commande publique

Considérant le procès-verbal d'ouverture et d'enregistrement des plis visé du Maire le 15 septembre 2023 qui consignait la réponse d'un opérateur économique

Considérant les critères de jugement des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats et de jugement des offres, avec leurs pondérations, mentionnés au règlement particulier de la consultation

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le service éducation et présenté à la commission d'appel d'offres en séance du 02 novembre 2023

Considérant l'avis favorable émis par la commission sur la proposition d'attribuer l'accord-cadre de service à la société "RRTHV" - 87100 Limoges

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat et à le notifier pour attribution.

Le Conseil municipal, après délibération,

- ACTE le déroulement de la procédure administrative
- AUTORISE le Maire à signer, et à notifier, l'accord-cadre, et les documents y afférents, concernant la mise à disposition de véhicules de transport en commun avec chauffeur avec la société "RRTHV"
- SOLLICITE l'inscription des crédits nécessaires au règlement des prestations au budget de la commune

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Pierre Allard

La secrétaire,  
Christelle Simonneau